



Municipalité de
Délage

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 536-HYG-2022

Avis public est par la présente donné par la soussignée de la Municipalité de Délage que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022, le règlement no 536-HYG-2022 fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Délage à : www.deleage.ca

Donné à Délage, ce mercredi, 14^e jour du mois de décembre 2022.

Suzanne Bédard, DGA
et greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, DGA et greffière adjointe de la Municipalité de Délage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, sur le site web et sur la page Facebook de la Municipalité de Délage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de décembre 2022

Suzanne Bédard, DGA et greffière adjointe